



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2026-03-06

Objet :

CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Date de la convocation	25.02.2026	COMPETENCE : intérêt commun -tous services	
Délégués en exercice	434		
Présents	52	Nombre de votants	55
Procurations	3	Suffrages exprimés	55
Date de mise en ligne	16.03.2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le 12 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 031-200080042-20260312-2026023-DE

COMMUNE	NOM	PRENOM	P R E S E N T	S U P P L E E P A R	P R O C U R A T I O N A	NOM - PRENOM	I N T - C O M M U N	A L Z H E I M E R	A I D E E T S O I N S
ASPET	SAGET	Muriel	X				X	X	
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X	
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X	
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève	X				X	X	X
BOUDRAC	CLARENS	Gilles	X				X	X	X
CABANAC-CAZAUX	BRUZY	Valérie	X				X	X	
CASTELGAILLARD	DUCLLOS	Robert	X				X	X	
CASTERA-VIGNOLES	POUZOL	Thierry	X				X	X	
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X	
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X	
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X	
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X	
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				X	X	X
LE FRECHET	FIDANZA	André	X				X	X	
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	X				X	X	X
LIEUX	GRAMONT	Irene	X				X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline	X				X	X	X
LOUDET	FRAUSTI	Camille			X	BUZON Caroline	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X	
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				X	X	
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth			X	VIGNEAUX Laure	X	X	
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X	
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès	X				X	X	
PEYROUZET	PALMIER	Thierry	X				X	X	
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline		X		MENDEZ Stéphanie	X	X	
POINTIS DE RIVIERE	WAGNER	Stéphane		X		MONTEGUT Nathalie	X	X	
SAINT-ANDRE	CASTETS	David		X		CHASSOT Annelise	X	X	
SAINT-ANDRE	BECHET	Marie	X				X	X	
SAINT FERREOL DE COMMINGES	CARSALADE	Daniel	X				X	X	
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette			X	DULION Hélène	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				X	X	
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				X	X	X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain	X				X	X	X
SALHERM	de GAULEJAC	Michel	X				X	X	
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X	
SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	X				X	X	
SAMOUILLAN	MAURUC	Jean	X				X	X	
SARREMEZAN	FAGE	Auréli	X				X	X	
SAVARTES	GILLY	Martine	X				X	X	X
SAVARTES	FAURE	Sylvette	X				X	X	X
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique	X				X	X	X
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X	
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				X	X	X

CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

La Présidente présente le rapport suivant :

Le SICASMIR dispose actuellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Le SICASMIR est accompagné par un contrat qui court du 25/04/2025 jusqu'au 24/04/2026.

Au regard de la situation financière du SICASMIR, Madame la Présidente propose de renouveler ce contrat pour un montant maximum à 350 000.00 €, aux conditions énoncées ci-dessous :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE	
PRETEUR	CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENEES
EMPRUNTEUR	SICASMIR
OBJET	Financement des besoins en trésorerie
NATURE	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
MONTANT MAXIMUM	350 000.00 €
DUREE MAXIMUM	12 MOIS
TAUX D'INTERET	ESTER (flooré à zéro) + marge de 0.85 % (Païement chaque mois civil par débit d'office)
COMMISSION D'ENGAGEMENT	700 €
COMMISSION DE MOUVEMENT	0.04 % du cumul des tirages réalisés
COMMISSION DE NON UTILISATION	0.30 %
MODALITES D'UTILISATION	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la disposition du service par la Caisse d'Epargne Aucun montant minimum pour les tirages et les remboursements.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical :

- **DE SOLLICITER** de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées le renouvellement de la souscription d'un contrat pour une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 350 000.00 € (trois cent cinquante mille Euros) pour une durée d'un an.

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à adresser le dossier réglementaire à la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et de signer tous les documents afférents à ce contrat de ligne de trésorerie.

- **POUR : 55**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTIONS : /**

ADOPTE

Fait et délibéré le 12/03/2026
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

